

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 4 mars 2010			
Date : 04/03/2010	Lieu : DREAL PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 27/04/2010

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail:

- Natura 2000 : documents relatifs aux sites concernés, planning prévisionnel du passage des Tomes 1 en CSRPN en 2010

Documents présentés/diffusés en séance :

- Quels habitats Natura 2000 conserver en priorité en PACA ? - diaporama
- Diaporamas de présentation des DOCOB
- Présentation SILENE
- Extrait de « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques – Guide méthodologique – 23/10/09 »

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis N° 2010-3 ; Avis N° 2010-4 ; Avis N° 2010-5 à 8

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9301583 : Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal »
- Programme NATURA 2000: études sur les priorités de conservation des habitats en PACA
- **Pour avis** : Document d'objectifs du site commun aux sites « FR9301549 : Entraunes » et "FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis"-
- Trame verte et bleue : point d'information sur la méthodologie (espèces déterminantes TVB)
- **Pour avis** : Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques
- SINP régional / SILENE : Présentation ; Désignation des référents thématiques
- Questions diverses : Inventaire des zones humides 04/05

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. CHEYLAN G.
M. COSSON E.

M. GRILLAS P.
M. MOUTTE P.
M. ROUSSET Cl.
M. TARDIEU Cl.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

M. ALZIAR G. (excusé)
M. BACHIMON P. (excusé)
M. CHAPPAZ R (excusé)
M. COROT D. (excusé)
M. DUMONT B. (excusé)
M. FRANCOUR P. (excusé)

M. MAGNIN F.
M. MAUREL N. (excusé)
M. MEDAIL F. (excusé)
M. NAPOLEONE Cl. (excusé)
M. ORSINI P. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. VIDAL E. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

DREAL : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ; Mme DEMARTINI C. ; Mme BERLIN S. ; M. SALLES J.M. ; Mme PEYRON A. ; Mme I. VIDAL I. ; M. TUGEND V. ; Mme GERBEAUD-MAULIN F.
PNR luberon : Mme LE CHALONY N. ; Mme CLEMENT M. ;
ECOMED : M. CHARRIER M.
DDTM 06 : M. SARAMITO G.
Communauté de communes Cians-Var : Mme LARBOURET S.
M. DEMONTOUX D.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 19 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité après modification d'une phrase (P. Grillas). La qualité de la synthèse des débats proposée par l'équipe Natura 2000 est saluée.

2. Document d'objectifs du site « FR9301583 : Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal »

Opérateur : PNR Luberon ; Rapporteur : Emmanuel Cosson

Le tome 1 a fait l'objet d'un groupe de travail le 03/02/2010 en présence du rapporteur scientifique, de Paul Moutte, du PNR Luberon, de la DDT84 et de la DREAL.

Le PNR présente le diagnostic faune, habitats et socio-économique du document ainsi que la définition des enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés (présentation ppt).

Le rapporteur scientifique complète l'exposé en précisant que les études ont permis la découverte de nombreux secteurs d'hibernation pour les chiroptères et pose la question du devenir de la forêt vis-à-vis de la conservation de ces espèces. Il souligne le fort intérêt de la colline de la Bruyère – aujourd'hui hors périmètre du site Natura 2000 – pour les chiroptères, les habitats (85% de la surface de cette colline est couverte par des habitats d'intérêt communautaires) et les amphibiens, même si ces derniers figurent à l'annexe 4 de la directive habitat et non à l'annexe 2. Ce secteur qui, par ailleurs, ne présente pas d'enjeu en terme d'activité économique, et dont le CEEP et le PNRL ont acquis des parcelles en raison des enjeux écologiques, mériterait donc d'être intégré au site.

Un travail complémentaire reste à produire pour cartographier le croisement entre les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces, notamment des habitats de chasse pour les chiroptères. Emmanuel Cosson aidera le PNR à réaliser cette carte.

Le CSRPN soutient le principe de l'extension du site et souhaite que le comité de pilotage du site examine cette extension. Il regrette toutefois que ce site soit réduit à l'état de « confettis » et demande quelle gestion peut-être envisagée sur un site aussi morcelé. La DREAL précise que le périmètre résulte du contexte historique lors de la désignation, fin des années 1990. Le DOCOB doit toutefois présenter une analyse de la fonctionnalité du site et un paragraphe devra être rajouté à ce sujet. On sait d'ores et déjà que des relations fonctionnelles existent entre les différents secteurs Natura 2000 et alentours car un petit rhinolophe bagué sur Vachères a été retrouvé sur la colline de la Bruyère.

Les insectes n'ont fait l'objet que d'une analyse bibliographique et à dire d'expert. Les connaissances restent donc à ce jour lacunaires, mais aucune espèce Natura 2000 à fort enjeu local n'est pressentie. Les enjeux entomologiques concerneraient plutôt d'autres espèces, ne relevant pas de l'annexe 2 de la directive Habitats. Le CSRPN demande donc que des études complémentaires soient menées sur l'entomofaune par le PNR, dans le cadre de sa mission générale de recensement de la biodiversité.

Une question a trait à la présence de certains habitats sur le site :

- Habitat 9340 Chênaie verte : sur le site, la yeuseraie ne contient pas de Laurier tin. Toutefois, des yeuseraies à Laurier tin existent quelques kilomètres plus au nord. Il est donc convenu de considérer l'habitat 9340 présent sur le site, sous un faciès non typique mais néanmoins patrimonial.
- Habitat 6220 : cet habitat se caractérise normalement par une richesse en espèces végétales annuelles et une pauvreté en plantes vivaces. Or, sur le site, quelques annuelles sont présentes mais ces pelouses ne peuvent pas être considérées comme riches. Elles correspondent plutôt à des formations à Brachypode de phoenicie, dominées par des plantes vivaces. En outre, elles couvrent une faible surface et sont déconnectées par rapport aux massifs alentours (où l'habitat 6220 couvre de vastes ensembles). L'habitat 6220 ne peut donc pas être considéré comme présent et doit être retiré de l'inventaire. Par contre ces pelouses peuvent présenter un intérêt pour la faune et être prises en compte en tant qu'habitat d'espèces.

Enfin, une espèce protégée doit être signalée dans le DOCOB : la gagée de bohème.

Avis 2010-3 : Sur avis du rapporteur scientifique, le CSRPN valide le tome 1 du site « FR9301583 : Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal » sur les aspects scientifiques sous réserve que les corrections demandées, lors du groupe de travail et lors de la séance plénière, soient intégrées. Le rapporteur scientifique est chargé de vérifier la bonne intégration de ces corrections.

3. Natura 2000 : Réflexion transversale sur la conservation des habitats

Un diaporama est présenté par l'équipe N2000 de la DREAL, intitulé « Habitats Natura 2000 : quelles priorités de conservation en PACA ? Première liste provisoire ».

Il est précisé en introduction que ce travail de priorisation ne vise pas à établir une liste rouge, mais simplement à établir un outil de travail interne (professionnels de N2000), évolutif, ciblé sur les habitats N2000 et servant surtout de guide empirique.

Après quelques brèves précisions d'ordre méthodologique, des listes provisoires par niveau d'enjeu (de très fort à faible) sont présentées et commentées.

Plusieurs remarques sont effectuées :

- Dans les grandes lignes, les résultats présentés correspondent bien aux priorités régionales pressenties de manière intuitive par plusieurs naturalistes, pour ce qui concerne les habitats terrestres.
- Quelques habitats devront toutefois être réévalués, tels que le 8310 (grottes non exploitées par le tourisme) qui, du fait de son importance cruciale pour les chiroptères, pourrait passer d'un niveau d'enjeu moyen à fort.
- Concernant les habitats marins, les résultats ne sont pas satisfaisants car la typologie EUR27 constitue un mauvais outil. Ils devront donc être réévalués, si possible en se basant sur une autre typologie plus cohérente.
- Les experts marins considèrent que certains habitats tels que le 1120 (herbiers de Posidonies) et le 1150 (lagunes) devraient passer de fort à très fort, même s'ils couvrent plusieurs milliers d'hectares en PACA. Ce point sera rediscuté ultérieurement car il pose un problème d'ordre méthodologique. Il est également important de ne pas confondre enjeu local (sur un site donné) et enjeu régional de conservation.
- Un expert trouve le résultat globalement décevant, car ne correspondant pas suffisamment aux priorités définies au niveau national (milieux littoraux, de basse altitude, zones humides). Tous les habitats appartenant à ces catégories devraient être majoritairement classés en fort ou très fort, car l'érosion de la biodiversité est un phénomène exponentiel, qui concerne surtout les zones les plus anthropisées. Ce point de vue n'est pas partagé par tout le monde, car mettre tous ces milieux en priorité forte relève plus d'une approche politique que scientifique. Il faut également se méfier des artefacts, liés à la finesse de la typologie utilisée : plusieurs habitats de la catégorie « zones humides » apparaissent en priorité moyenne car il s'agit de rivières, milieux à forte dynamique et à résilience rapide. Il faut donc examiner les données plus en détail pour en comprendre les nuances.
- Certains proposent d'élargir l'analyse aux habitats non communautaires, mais servant d'habitat d'espèce pour des espèces N2000, telles que la vipère d'Orsini qui fréquente principalement des habitats non communautaires. Cette analyse a été tentée mais présente de nombreuses difficultés, notamment le niveau de finesse à adopter car le panel d'espèces est très large, leurs exigences écologiques également. Certaines espèces sont inféodées à un type de milieu bien précis et sont relativement faciles à prendre en compte. Mais de nombreuses autres espèces présentent une forte plasticité écologique, s'intéressant plus à la structure de la végétation qu'à sa composition floristique, donc fréquentant une gamme de milieux très variée et variable selon les sites. En outre, certaines espèces présentent une répartition assez localisée, qu'il faudrait croiser avec la répartition régionale de son habitat « théorique » pour distinguer les secteurs avec vs sans présence de l'espèce, pouvant présenter des niveaux d'enjeu très différents. A noter enfin qu'aucune liste des habitats d'espèces n'existe à ce jour, ni en France, ni en Europe. Etablir cette liste serait donc un travail considérable.

- Certains considèrent ces listes très utiles car permettant de dépasser le point de vue parfois subjectif du naturaliste. Elles offrent une base de discussion pour résoudre certains points de divergence entre experts. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces listes ne représentent pas la réalité écologique (les milieux sont des systèmes trop complexes pour être classés dans de simples cases), mais constituent avant tout un outil de travail pour mieux orienter et argumenter certaines décisions.

En conclusion, il est convenu qu'un groupe de travail technique sera organisé courant avril, afin d'affiner ces listes pour les milieux terrestres. Ce groupe de travail associera le CBN Alpin et le CBN Méditerranéen.

Pour les milieux marins, un premier travail sera fait par échange de courriels, avant d'envisager une éventuelle réunion technique.

Plusieurs membres du CSRPN saluent la qualité du travail réalisé, en un temps restreint.

4. Document d'objectifs commun aux sites « FR9301549 : Entraunes » et « FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis »

Opérateur : Communauté de communes Cians Var ; Rapporteur : Daniel Demontoux

Le tome 1 a fait l'objet d'un groupe de travail le 04/02/2010 en présence du rapporteur scientifique, de Marcel Barbero, de l'opérateur, de la DDT06 et de la DREAL.

L'opérateur présente le diagnostic faune, flore, habitats et socio-économique du document ainsi que la définition des enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés (présentation ppt).

Le rapporteur scientifique souligne la qualité des études réalisées (en particulier l'étude sur les habitats et celle sur les chiroptères) et du travail d'identification des enjeux.

Le CSRPN approuve le périmètre du site qui couvre un grand territoire constituant une unité écologique et fonctionnelle. Ce périmètre permettra de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées. Toutefois, le site mériterait d'inclure la grotte de Lalare, site très important pour les chiroptères.

Le CSRPN félicite l'opérateur pour le gros travail réalisé qui met bien en avant l'hétérogénéité des paysages et les vestiges de l'action humaine. Il attire l'attention sur le fait que les évolutions des milieux dans ce secteur sont rapides et nécessiteront un suivi vigilant de la gestion forestière et de la déprise agricole. Toutefois, la forestation résultant de la déprise agricole est plutôt favorable aux chiroptères.

Avis 2010-4 : Sur avis du rapporteur scientifique, le CSRPN valide le tome 1 des sites « FR9301549 : Entraunes » et « FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis » sur les aspects scientifiques.

5. Trame verte et bleue : espèces déterminantes et méthodologie

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le CSRPN sera mobilisé sous peu (courrier de mobilisation attendu pour mars/avril) afin de valider une liste d'espèces dites « déterminantes » pour la Trame Verte et Bleue. Ces listes sont élaborées par le MNHN et auront comme objectif d'assurer la cohérence inter-régionale des différents schémas qui seront élaborés par chacune des régions. La demande du Ministère est de valider ces listes à une échelle régionale en gardant bien à l'esprit que les espèces qui auront été désignées en préalable par le MNHN doivent permettre d'assurer cette cohérence inter-régionale. Une réunion est organisée le 15 mars sur Paris, à l'attention de tous les présidents des CSRPN, durant laquelle ce sujet sera abordé et présenté par l'équipe du MNHN.

En Région PACA, la DREAL a fait le choix de travailler avec le soutien du CEEP dans cette démarche et d'y associer les conservatoires botaniques. Une réunion de travail est organisée le 18 mai matin au Tholonet avec les membres du CSRPN qui souhaitent y participer, les

conservatoires botaniques et le CEEP. Cette réunion aura comme objectif de définir les modalités de travail en groupe, voire par entretiens spécifiques si besoin. Le CEEP est chargé de faire la synthèse des éléments de travail.

Ce groupe pourra être maintenu dans la suite des travaux liés spécifiquement au SRCE qui démarreront à l'automne 2010 sous la forme d'un collège d'expert. Il aura comme objectifs de valider les hypothèses de travail des équipes naturalistes qui élaboreront la cartographie et le programme de mesures du SRCE.

6. Dossiers de travaux sur le territoire du projet de parc national des Calanques

Sophie BERLIN et Vincent TUGEND présentent quatre dossiers soumis à avis du Préfet, après avis du CSRPN, suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques.

Le premier dossier est un permis de construire déposé par TDF. Il concerne l'extension d'un bâtiment technique voué à la radiotransmission, sur le site du Baou de la Saoup, dans la commune de Cassis. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'évaluation des incidences, le projet étant situé dans le territoire du pSIC « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Cauet ». Cette étude, réalisée par Ecomed, a conclu à une absence d'incidences sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Par ailleurs, le projet est situé dans le périmètre du site classé « Cap Canaille, Bec de l'Aigle, abords et DPM ». Il a fait l'objet à ce titre d'une autorisation ministérielle courant 2009, après avis favorable de la CDNPS. Une étude d'insertion paysagère, demandée à cette occasion par la DREAL et l'ABF, a été réalisée par le maître d'ouvrage et validée par les services. Le CSRPN considère que, même si l'impact visuel du projet restera important, il apporte toutefois une amélioration par rapport à l'état actuel.

Le trois autres dossiers sont deux permis de construire situés aux Goudes (commune de Marseille), dont l'un est assorti d'un permis de démolir complémentaire. Ces projets étant situés également en site inscrit des Calanques, ils ont fait l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le CSRPN est en accord avec l'avis de l'ABF sur ces trois dossiers. Il regrette toutefois d'une manière générale sur ce genre de dossiers, l'absence d'une étude environnementale au titre du patrimoine biologique.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2010- 5 à 8 joints)

Le CSRPN a :

- émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire de TDF au Baou de la Saoup (PC 1302208-027 à Cassis)
- émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire de M. Masegosa aux Goudes (N° 13055.09.H.0581.PC.PO, commune de Marseille)
- souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer sur le dossiers de permis de construire de M. Lomagno aux Goudes (N° 13055.10.H.0010.PC.PO, commune de Marseille)
- souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer sur le dossier de permis de démolir de M. Lomagno aux Goudes (N° 13055.10.H.0004.PD.PO, commune de Marseille)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

7. Présentation de SILENE (SINP régional)

D. Meyer présente SILENE (Système d'information localisée sur les espèces natives et envahissantes) accessible pour tous par www.silene.eu. C'est l'outil de bancarisation du SINP régional soutenu et développé par la DREAL. Né de la recherche de mise en ligne des données du CBN méditerranéen de Porquerolles, il est lié à son aire de compétence et concerne donc les régions PACA et LR pour la flore. La DREAL a recherché une extension à l'ensemble de la région PACA (permise grâce l'association du CBN alpin) et à l'ensemble des groupes : une mission a été confiée au CEEP pour mettre au point la mise en ligne des données faune et la préparation des partenariats avec les producteurs de données faune. Le module faune a donc été développé en PACA; le module habitats est en cours de développement en LR. Le principe de mutualisation permet à chacun de bénéficier du travail des autres. Le pilotage est envisagé sur un mode partenarial; plusieurs types de producteurs de données ont manifesté leur intérêt et devraient concrétiser sous peu leur association au programme (établissements publics, associations, collectivités, services de l'état). L'outil de saisie en ligne des observations d'espèces de faune proposé par la LPO est complémentaire dans sa logique. Des contacts sont en cours pour préciser l'articulation entre les deux outils et éviter les perceptions de concurrence contre-productives.

P. Grillas confirme l'intégration des données de la Tour du Valat dans SILENE. D. Bellan souhaiterait que l'extension au domaine marin soit étudiée.

Validation scientifique des données:

SILENE est un outil complet qui permet (ou permettra), selon les profils et les conventionnements spécifiques, plusieurs fonctionnalités comme la gestion de base, la saisie en ligne, la consultation. SILENE s'engage sur la validation scientifique des données visibles en consultation. Les données flore sont garanties par les conservatoires botaniques respectifs. Pour les données faune, il faut prévoir un comité de validation constitué de référents thématiques.

Le CSRPN est sollicité pour la désignation des experts de ce comité et valide la composition proposée : Gilles Cheylan, Emmanuel Cosson, Amine Flitti, Marc Cheylan, Françoise Poitevin, Patrick Bayle, Stéphane Bence. Cette composition pourra être complétée ultérieurement .

8. Questions diverses

- Information sur le lancement de l'inventaire des zones humides 04/05 confié au CEEP: M. Barbero en tant que président du CSRPN est sollicité pour participer aux comités de suivi 04 et 05 ainsi qu'au comité technique (groupe restreint)
- diffusion de l'affiche et la plaquette de présentation du plan d'action Tortue d'Hermann

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée au mardi 27 avril 2010

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 00

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 - 3

Date : 4 mars 2010	Objet : : Document d'objectifs du site « SIC FR9301583 : Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal » -	Vote : favorable
-----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 04 mars 2010, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site « Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal ».

Opérateur : PNR Luberon

Rapporteur : Emmanuel Cosson

Le travail et la présentation ont été menés par le PNR.

La partie diagnostic écologique et enjeux de conservation de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 03/02/2010 et a fait l'objet d'un compte rendu. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 4 mars 2010.

Avis N° 2010-3 : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la validation du tome 1 du site « FR9301583 : Ogres de Roussillon et de Gignac, Marnes de Perreal » sur les aspects scientifiques, sous réserve que les corrections demandées, lors du groupe de travail et lors de la séance plénière, soient intégrées. Le rapporteur scientifique est chargé de vérifier la bonne intégration de ces corrections.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010-4

Date : 4 mars 2010	Objet : Document d'objectifs du site commun aux sites « FR9301549 : Entraunes » et "FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis"	Vote : favorable
-----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 04 mars 2010, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) des sites « FR9301549 : Entraunes » et "FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis".

Opérateur : Communauté de communes Cians Var ;

Rapporteur : Daniel Demontoux

Le travail et la présentation ont été menés par la communauté de communes.

La partie diagnostic écologique et enjeux de conservation de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 04/02/2010 et a fait l'objet d'un compte rendu. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 4 mars 2010.

Avis N°2010-4 : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la validation du Tome 1 des sites « FR9301549 : Entraunes » et « FR9301554 : sites à chauves-souris - Castellet-les-Sausses et Gorges de Daluis » sur les aspects scientifiques.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 – 5 à 8

Date : 04-03/2010	Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)	Vote : voir tableau pour chaque avis
-------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 4 mars 2010, a étudié quatre dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.

Dossiers présentés par Sophie BERLIN et Vincent TUGEND, chargés de mission DREAL

Suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

Le premier dossier présenté est un permis de construire déposé par TDF. Il concerne l'extension d'un bâtiment technique voué à la radiotransmission, sur le site du Baou de la Saoup, dans la commune de Cassis. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'évaluation des incidences, le projet étant situé dans le territoire du pSIC « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Cauet ». Cette étude, réalisée par Ecomed, a conclu à une absence d'incidences sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Par ailleurs, le projet est situé dans le périmètre du site classé « Cap Canaille, Bec de l'Aigle, abords et DPM ». Il a fait l'objet à ce titre d'une autorisation ministérielle courant 2009. Une étude d'insertion paysagère, demandée à cette occasion par la DREAL et l'ABF, a été réalisée par le maître d'ouvrage et validée par les services.

Les trois autres dossiers sont deux permis de construire situés aux Goudes (commune de Marseille), dont l'un est assorti d'un permis de démolir complémentaire.

Ces projets se situant également en site inscrit (site inscrit des Calanques), ils ont fait l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France, porté à la connaissance des membres du CSRPN.

Avis N° 2010 – 5 à 8 : le CSRPN a

- émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire de TDF au Baou de la Saoup (PC 1302208-027 à Cassis)

- émis un avis favorable sur le dossier de permis de construire de M. Masegosa aux Goudes (N° 13055.09.H.0581.PC.PO, commune de Marseille)

- souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer sur le dossier de permis de construire de M. Lomagno aux Goudes (N° 13055.10.H.0010.PC.PO, commune de Marseille)

- souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer sur le dossier de permis de démolir de M. Lomagno aux Goudes (N° 13055.10.H.0004.PD.PO, commune de Marseille)

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2010 – 5 à N° 2010 – 8

Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)

	numero autorisation urbanisme	Nom	adresse travaux	commune	nature travaux	date d'examen par le CSRPN	Avis CSRPN n°	AVIS DU CSRPN
PERMIS DE CONSTRUIRE - PERMIS DE DEMOLIR	PC 1302208-027	TDF	Baou de la Saoup, Route des Crêtes	CASSIS	extension d'un bâtiment technique existant	04/03/2010	2010-5	Le CSRPN émet un avis favorable
	13055.09.H.0581.PC.PO	MASEGOSA	159 bld Alexandre Delabre	MARSEILLE	construction d'une maison individuelle	04/03/2010	2010-6	Le CSRPN émet un avis favorable
	13055.10.H.0010.PC.PO	LOMAGNO	rue des Bons Voisins	MARSEILLE	construction de deux logements	04/03/2010	2010-7	Le dossier est incomplet. Le CSRPN souhaite disposer des éléments complémentaires pour se prononcer.
	13055.10.H.0004.PD.PO	LOMAGNO	rue des Bons Voisins	MARSEILLE	démolition totale	04/03/2010	2010-8	Le dossier est incomplet. Le CSRPN souhaite disposer des éléments complémentaires pour se prononcer.